

Compte rendu du Conseil de l'École Doctorale Lundi 26 novembre 2018 - Besançon

Présents : AUBER Frédéric, BARAQUIN Alice, BERNARD Nadine, CAYOT Philippe, CRINI Nadia, DELAGE-MOURROUX Régis, DUBREZ Laurence, FABBRI Olivier, FONDERFLICK Leila, GIRARD Corine, GUENARD Sophie, LLANES Catherine, MICHEAU Olivier, NICKLAUS Sophie, PETERSCHMITT Yvan, PETIT Jean-Michel, PETIT Sandrine, POULIN-CHARRONNAT Bénédicte, PRETET Jean-Luc, PUJA Hélène, QUILES Adrien, RIGAUD Thierry, SAVARY Stéphane, WENDEHENNE David,

Excusés : BEGUE Hervé, BENEY Laurent, BLOUIN Manuel, BRETILLON Lionel, CUENOT Quentin, FARA Emmanuel, GARNIER Yoann, HERBEIN Georges, HEYDEL Jean-Marie, MARTIN Alain, MOUROT Laurent, PERRARD Jérôme, RAOUL Francis, ROBERT-HAZOTTE Aline, TRAVERSE Elodie, ZELLER Marianne.

Secrétaires : Corinne AQUILINA, Laure MARSZALEK, Martine GAUTHERON

Ouverture de la séance par Thierry RIGAUD : 14h30.

1 – Présentation des nouveaux membres

- Nouvelle secrétaire de l'ED ES à Dijon : Laure Marszalek en remplacement de Josette They.
- Nouveau membre du conseil : Frédéric Auber, Directeur du laboratoire NIT (Nanomedicine Imagery & Therapeutics) du site de Besançon, en remplacement de Laurence Nicod, partie en retraite.

2 – Bilan des inscriptions/soutenances pour 2018/2019 (au 22/11/2018)

Inscriptions: 362 (Dijon : 252 / Besançon : 110).

Pour rappel : 355 l'an dernier, au mois de mars.

Prévisions en début d'année 2019 (quand tous les dossiers seront reçus complets) : environ 380 dossiers.

Nous avons cette année beaucoup de 1^{ère} année et de salariés hospitaliers.

Monsieur Rigaud rappelle aux laboratoires de bien rappeler à leurs doctorants que leur dossier doit être complet au moment du dépôt à l'ED.

Soutenances : 79 (Dijon : 51 / Besançon : 28).

Nous avons eu quelques problèmes cette année avec la complétude des dossiers de soutenance : les inscriptions sur ADUM se sont généralement bien passées, mais quelques personnes n'ont pas fait



d'édition papier par la suite. Or, l'administration n'accepte que les versions « papier » signées. Il faut penser à bien se référer au tutoriel sur le site du collège doctoral.

3 – Présentation des dérogations accordées pour prolongations annuelles

Le décret de 2016 cadre cela de façon très officielle : une dérogation doit être accordée pour quiconque dépasse la 3^{ème} année. La liste des bénéficiaires doit être présentée chaque année au conseil de l'ED.

En 2018 : Dijon : 61 dérogations sur 252 inscrits (environ 25%)

Besançon : 27 dérogations pour 110 inscrits (environ 25%)

En analysant par année, les dérogations en 4^{ème} année sont de l'ordre de plus de 80%, en 5^{ème} année d'environ 16%.

Deux cas de figure se présentent : pour les soutenances avant le 31 décembre de l'année en cours, la dérogation est quasi-automatique. Pour les soutenances après le 31 décembre la dérogation est associée à l'obtention d'un financement pendant cette période, et à une justification de la part du directeur de thèse.

Les salariés, de par leur statut, ont le droit jusqu'à 6 ans pour soutenir. Ils représentent les cas les plus nombreux de demande de dérogation. Les doctorants étrangers en cotutelle et les CIFRE sont ensuite, dans l'ordre, les demandeurs les plus nombreux.

Question d'un membre du conseil : « les Comités de Suivi de Thèse préviennent-ils du retard de la thèse en vue des demandes de dérogation? » La réponse est « non » le plus souvent, mais nous avons tout de même quelques anticipations. Par contre, l'avis du Comité est demandé lors de la demande de dérogation.

Après débat, Monsieur Rigaud demande si le conseil approuve ces dérogations ? La réponse est oui à l'unanimité.

4 – Date et discussions sur le concours 2019

- Monsieur Rigaud propose les dates du concours des allocations qui se déroulera à Besançon : du 02 au 04 juillet 2019.

- Il informe le conseil de l'attribution à E-S d'une bourse I-SITE, comme l'an dernier, conditionnée par le fléchage sur un sujet interdisciplinaire (idéalement inter-ED) ou en collaboration avec l'international. Ceci sera souligné lors de l'appel à sujet en Février.

- Les JCE sont transformés en ICE avec, sans doute, un allègement du programme du suivi du Master « gestion des entreprises ». Le calendrier de ce programme reste flou pour le moment.

- Soumission des sujets de thèse par les unités de recherche : Pour rappel, chaque unité de recherche a le droit de déposer un nombre de projets limité, qui est fonction (1) du nombre d'allocations allouées par établissement, et (2) de la proportion d'HDR qu'héberge l'unité. Monsieur Rigaud demande si l'on reconduit les mêmes chiffres que l'an dernier ? Ou si cela nécessite un re-calcul ?



(1) Le conseil valide, comme base de calcul, la répartition minimale établie l'an dernier des bourses entre les domaines « Environnement » et « Santé » pour chaque établissement à savoir : 15 à Dijon (8 pour Environnement, 7 pour Santé) ; 7 à Besançon (3 pour Environnement, 4 pour Santé). Si le collège doctoral reconduit l'obtention de 2 bourses supplémentaires pour notre ED (1 à Dijon, 1 à Besançon), ces bourses seront « flottantes » entre Environnement et Santé au sein de chaque établissement, en fonction de la qualité des candidats.

(2) La majorité des membres du conseil est favorable à un re-calcul des nombres d'HDR de chaque unité de recherche pour janvier 2019. Monsieur Rigaud est donc mandaté pour demander aux DUs le nombre d'HDR hébergé par leur unité. Les bases de calculs resteront les mêmes, à savoir : le nombre de sujets sera égal au nombre de bourses x2 ; le calcul du nombre de bourses à déposer par unité sera fonction de leur proportion d'HDR, au sein de chaque domaine. Pour les petites unités, le nombre de sujet à déposer sera « arrondi » à 1. Le conseil demande également au directeur de tester un mode de calcul où les HDR des petites unités n'entreraient pas en compte dans le calcul de la proportion d'HDR. Ces petites unités se verraient attribuer 1 bourse chacune, qui seraient donc surnuméraires aux chiffres issus du calcul.

5 – Election des représentants des doctorants

Cette année, 8 postes vacants sont à pourvoir, 4 à Dijon ; 4 à Besançon.

Le conseil renouvelle le souhait qu'une élection « de liste » soit réalisée, afin de favoriser les équilibres Environnements-Santé, Homme-Femme, et d'assurer la meilleure représentativité des laboratoires.

Le conseil mandate les deux représentants doctorants élus qui restent pour l'organisation de réunions de préparation entre doctorants, en décembre.

6 – Peer Community In (PIC)

Comme abordé dans un mail envoyé par le Directeur début Novembre, les PCI constituent une nouvelle philosophie de publication "open", gratuite, portée par une organisation scientifique et basée sur un système de recommandation par les pairs.

Les fondateurs des PCI demandent aux Ecoles Doctorales des domaines concernés (Evolution, Ecologie, Paléontologie) de soutenir les PCI en considérant que les articles scientifiques recommandés par une PCI soient considérés comme des articles de revues « classiques ». Les commissions INRA, CNRS, CNU et IRD concernées par les PCI existantes, ainsi que 10 ED, ont déjà donné cette équivalence.

A l'unanimité, le conseil vote le fait que des articles recommandés par ces PCI sont considérés comme équivalent à des articles acceptés dans les journaux "classiques".

Pour information, un séminaire d'information sur les PCI sera donné par Denis Bourguet, du Centre de Biologie pour la Gestion des Populations (CBGP), le vendredi 18 Janvier à 14h30, Amphi Monge, Bâtiment Gabriel, Campus de Dijon.



7 – Bilan financier 2018

En début d'année, le budget accordé était de 101 239€.

Malgré quelques difficultés liées à l'organisation de la comptabilité sur le site de Besançon, et au fait que le collège doctoral n'ait attribué que 80% des crédits jusqu'en septembre, la majeure partie du budget a été dépensé cette année encore. A ce jour, il reste 2142 € (en prenant en compte comme « engagés » environ 3500 euros de bourses de mobilité qui devraient être engagées prochainement à Besançon).

77.4% des dépenses de budget ont été destinées aux actions en faveur des doctorants (dans l'ordre : 52.000 € de Bourses de Mobilité et aides directes aux doctorants ; 19.000 € de formations ; 7.000 € pour le FJC).

8 - Questions diverses

- Les 64 heures d'enseignement sont considérées en heures de formation sur le site de Dijon, mais ne le sont pas sur le site de Besançon. Comment faire pour homogénéiser ?
Solution trouvée : plafonner ce temps à hauteur de 50% des heures réalisées. Le conseil valide cette solution. Le règlement intérieur de l'ED devra être modifié en conséquence.
- Parrain de thèse : certains doctorants n'ont encore pas eu leur entretien avec leur parrain et ne sont pas joignables ou ne trouvent pas utile de le réaliser. Un rappel sera fait aux doctorants.
Le conseil propose, à l'unanimité, que l'entretien entre le référent et le doctorant soit, dans les années avenir, rendu obligatoire avant la première réinscription en thèse. Le compte-rendu sera donc demandé pour toute demande de réinscription en 2^{ème} année. Le règlement intérieur devra être modifié en conséquence.
- Un membre du conseil propose que les prochains conseils d'ED soient effectués par visioconférence. Monsieur Rigaud trouve que cela empêche de débattre correctement ; les autres membres sont du même avis.
- Retour sur un cas du dernier concours où le sujet du candidat sortait des compétences du jury. Monsieur Rigaud propose que lors du conseil d'Avril, où les sujets sont examinés, de tels cas soient détectés et que soit invité un spécialiste du domaine lors de l'audition sur ce sujet, afin qu'un avis éclairé soit pris sur la qualité du candidat.

Clôture du Conseil par Thierry RIGAUD, directeur de l'ED, à 17h30.